

# Rapport ESG des placements 2021

**Ensemble**  
 **CONSTRUISONS**

UNE **ÉPARGNE**  
RESPONSABLE  
POUR PRÉPARER VOTRE  
**RETRAITE**



UMR



## ● Préambule

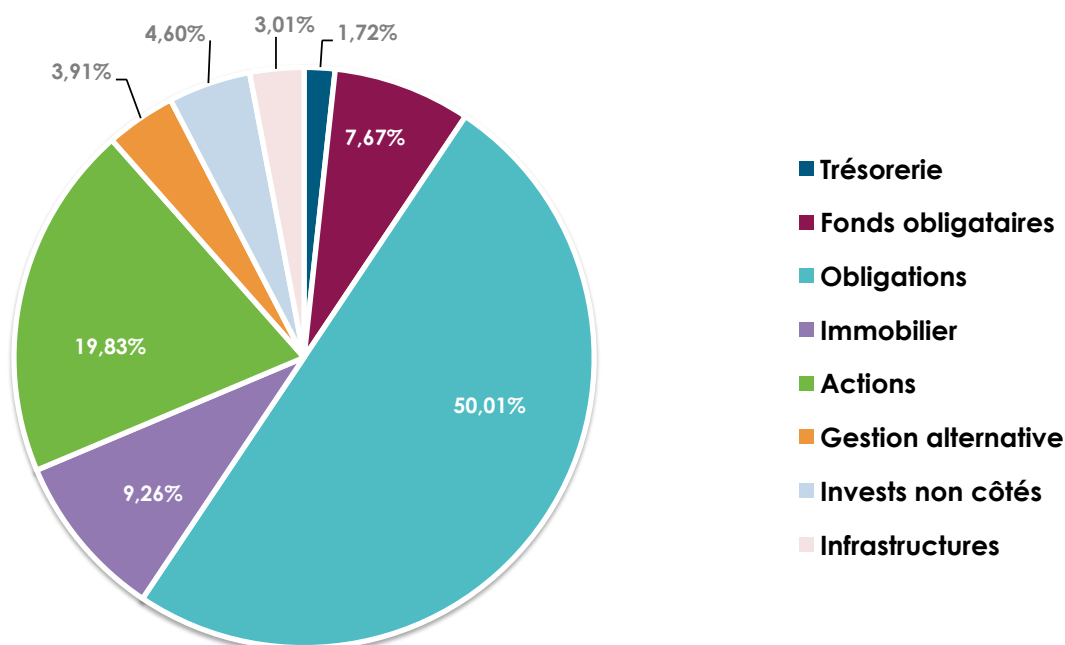
L'Union Mutualiste Retraite est née en 2002 de la volonté stratégique des grands représentants du mouvement mutualiste de proposer une solution de retraite supplémentaire aux millions de personnes couvertes par leurs organismes. Fort de cet historique et de cette appartenance, l'UMR s'inscrit dans le creuset social et humaniste de la Mutualité française tout en défendant des valeurs spécifiques consubstantielles à son statut d'organisme complémentaire et d'investisseur de long terme : respect, engagement, responsabilité et développement durable.

Conscient des attentes de ses parties prenantes, l'UMR a décidé dès 2014 de formaliser une politique d'investissement responsable dans le cadre de la présente Charte. En 2021, l'UMR définit sa raison d'être : « Ensemble, construisons une épargne responsable pour préparer votre retraite et contribuer au mieux vivre demain. ». Afin de s'inscrire en cohérence avec cette dernière, l'UMR a décidé de redéfinir ses ambitions en tant qu'investisseur responsable et met à jour sa politique d'investisseur responsable en intégrant les enjeux sociétaux à côté des enjeux environnementaux. Cette démarche continue de s'appuyer sur les principes généraux de la politique des placements de l'UMR et fixe une nouvelle série d'objectifs sur lesquels l'UMR s'engage à progresser par étape dans les prochaines années.

Depuis 2018, l'UMR adhère et est signataire des Principes de l'Investissement Responsable (PRI). Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) ont été mis en place par les principaux investisseurs mondiaux avec le soutien de l'Initiative Finance du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (UNEP-FI) et le Pacte Mondial des Nations Unies en 2007. Début 2020, l'UMR a également rejoint le CDP (pour « Carbon Disclosure Project »), organisation à but non lucratif qui détient la plus grande base de données des performances environnementale des entreprises.

Chaque année, l'UMR publie son rapport ESG annuel sur son site internet durant le mois de juin.

Au 31 décembre 2021, l'UMR gère 9.15 mds€ en valeur nette comptable et 11,53 mds€ en valeur de marché. La répartition par classe d'actifs (en valeur de marché) est la suivante :



La gestion ESG permet d'avoir un accès à plus d'informations, au profit d'une meilleure connaissance et de plus de transparence, et d'évaluer les différents risques extra-financiers pouvant impacter les entreprises, les Etats, les sociétés de gestion : risques Environnementaux, risques Sociaux et risques liés à leur Gouvernance.

Dans ce sens, l'analyse ESG fournit une vision plus large sur les émetteurs ; elle complète et enrichit l'analyse financière traditionnelle. Par ailleurs, les émetteurs qui intègrent dans leur stratégie de croissance des réponses aux enjeux du Développement Durable créent des opportunités qui participent à leur développement économique. Ils offrent donc de meilleures perspectives de rendement à long terme. Au 31 décembre 2021, le périmètre couvert par les analyses ESG comprend l'immobilier (9.26%), les obligations détenues en direct (50.01%), les actions cotées (19.83%) et les investissements non cotés (fonds de private equity et d'actifs d'infrastructure) (7.60%). En complément, nous avons pu intégrer nos actifs de gestion alternative dans l'analyse (soit 3.91%), portant la couverture globale du portefeuille à 90.61% des encours (contre 89.2% au 31/12/2020 soit une hausse de 1.4 point).



# SOMMAIRE

<b>Partie I - La Philosophie de l'UMR</b>	<b>6</b>
I A. Présentation de la démarche - Charte d'investisseur responsable	6
I B. Présentation de la démarche – Politique RSE	7
I C. Choix des sociétés de gestion partenaires	7
1. Inciter les partenaires de gestion à adopter de meilleures pratiques ESG	7
2. Améliorer la gestion et la mesure des risques ESG au sein des investissements	8
I D. ESG, RSE : une affaire de tous	9
I E. Suivi des controverses	9
I F. Plan ESG 2025	10
<b>Partie II - Les données de portefeuille</b>	<b>13</b>
II A. Répartition Globale des actifs	13
II B. Quelques exemples d'initiatives ESG	14
II C. Pratiques ESG des émetteurs – Poche Obligataire	16
II D. Pratiques ESG des émetteurs – Poche Actions	18
II E. Pratiques ESG des émetteurs – Poche Investissements Alternatifs	19
II F. Pratiques ESG des émetteurs – Poche Infrastructures et Non Côtés	19
II G. Pratique ESG des émetteurs – poche immobilière	20
<b>Partie III - Eléments relatifs au plan ESG 2025</b>	<b>21</b>
III A. Stratégie d'engagement	21
III B. Analyse de la politique de vote	21
III C. Exclusions sectorielles	23
III D. Données liées à la biodiversité	23
III E. Données liées à l'écart salarial Hommes/Femmes	24
<b>Partie IV - Analyse des Risques ESG du portefeuille Obligataire</b>	<b>24</b>
<b>Partie V - Estimation de l'Empreinte Carbone du Portefeuille</b>	<b>25</b>
<b>Partie VI - Les axes d'amélioration</b>	<b>25</b>
<b>Annexe 1</b>	<b>27</b>
Annexe 1 - définitions	27
Annexe 2 - analyse du risque climatique	28

## • Partie I - La Philosophie de l'UMR

### I A. Présentation de la démarche - Charte d'investisseur responsable

L'UMR a formalisé son implication dans les sujets Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance à travers sa charte d'investisseur responsable. Celle-ci s'appuie sur les grands principes suivants :

#### 1 Investisseur responsable

■ L'UMR, investisseur institutionnel de long terme, a défini depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 une stratégie d'investisseur responsable. L'intégration de l'ESG consiste à prendre en compte dans la gestion des placements de l'UMR des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

#### 2 Recherche de performance financière

■ Les engagements de l'UMR, précisément analysés par ses équipes amènent la gestion financière à rechercher une performance maîtrisée de ses investissements.

#### 3 Investissement de long terme

■ Compte tenu du caractère de long terme de ses engagements (plusieurs dizaines d'années), l'UMR peut prendre le temps d'investir dans des actifs peu liquides et/ou plus risqués (exemple de l'immobilier ou des infrastructures) lui permettant d'atteindre ses objectifs de performance financière.

#### 4 Délégation de gestion

■ La Direction des Investissements s'entoure d'experts de la gestion d'actifs qui gèrent en son nom la grande majorité de ses actifs financiers. Cette délégation de gestion permet de s'entourer des meilleurs experts du marché, de diversifier les risques et de baisser les coûts de gestion grâce aux effets de la mutualisation. Pour certaines classes d'actifs les plus complexes (actions, alternatif, infrastructures et actions non cotées), l'UMR peut faire appel à des multi-gérants afin de diversifier son allocation tout en conservant un bon niveau d'expertise.

#### 5 Gestion active et de conviction

■ L'UMR croit en la valeur d'une gestion active comme moteur de performance sur le long terme et sélectionne uniquement des gérants avec des convictions fortes sur les classes d'actifs sur lesquelles ils interviennent.

#### 6 Maîtrise des risques

■ La performance durable sur le long terme n'est possible qu'en ayant un excellent niveau de maîtrise des risques. C'est pourquoi l'UMR recherche une diversification optimale de ses actifs et de ses gérants et s'efforce de sélectionner des placements financiers simples et lisibles.

#### 7 Respect de la réglementation

■ Sa gestion s'inscrit au regard du Code de la Mutualité et des nouvelles règles prudentielles Solvabilité II ; l'optimisation de son allocation (coût de SCR) est un enjeu important.

Ces grands principes de la politique d'investissement amènent naturellement l'UMR à formaliser une politique d'investissement responsable en cohérence avec sa raison d'être de la manière suivante :

- **Générer une performance financière durable (Préparer sa retraite) ;**
- **Maîtriser les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (Épargne responsable) ;**
- **Tout en investissant dans les entreprises qui contribuent aux transitions sociétales et environnementales (Contribuer au mieux vivre demain).**

Cela se traduit opérationnellement par les 3 objectifs suivants :

1. **améliorer la gestion et la mesure des risques ESG au sein des investissements ;**
2. **intégrer les enjeux climatiques et sociétaux de demain pour accompagner les transitions ;**
3. **inciter les partenaires de gestion à adopter de meilleures pratiques ESG.**

Cette démarche a été récompensée lors du sommet de la transformation durable qui a décerné la mention spéciale du jury dans la catégorie « meilleure stratégie d'investissement ESG ».



## I B. Présentation de la démarche - Politique RSE

L'UMR est persuadée que ce qu'elle applique à ses placements est bénéfique pour la société et l'environnement. Ainsi, en toute cohérence, elle s'attache à appliquer ces principes au sein de sa structure. En 2019, accompagnée du cabinet RSCOOP, spécialisé dans l'Economie Sociale et Solidaire, l'UMR s'est mobilisée autour de sa démarche d'engagement sociétal. Elle a alors mis en place un plan d'action RSE, en collaboration avec ses parties prenantes. Depuis, l'UMR continue d'être proactive sur le sujet et de mettre en œuvre ses objectifs à plus long terme. Ainsi, en 2021, le plan RSE comprenait 23 actions comprenant notamment l'intégration de critères RSE dans la politique d'achats de l'UMR, le développement de l'emploi des jeunes et la mise en place d'un baromètre social. Afin de mener à bien ces différentes actions, l'ensemble des salariés sont intégrés dans le processus de sélection et leur mise en œuvre. De plus, pour assurer la bonne harmonie de ces pratiques, RSE et ESG sont pilotés en interne par le Directeur financier qui les coordonne.

L'UMR a d'ailleurs été récompensée pour ses progrès RSE en arrivant second au « trophée défi RSE » dans la catégorie Economie Sociale et Solidaire (ESS).

## I C. Choix des sociétés de gestion partenaires

L'UMR s'est fixée des règles afin d'identifier les sociétés de gestions qui adoptent les meilleures pratiques. En parallèle, elle incite les sociétés de gestion avec lesquelles elle travaille déjà à être plus ambitieuses. Son approche est différente selon le type de gestion : en produits collectifs ou dans des fonds dédiés.

### 1. Inciter les partenaires de gestion à adopter de meilleures pratiques ESG

Cette approche est particulièrement pertinente là où l'UMR investit en produits collectifs, soit directement soit par l'intermédiaire d'un multi-gérant, en particulier pour les poches actions, dette émergente et alternatifs.

Cette approche se décline en quatre pratiques aux niveaux d'exigences croissants :

**a. Domiciliation des fonds** : l'UMR privilégie les produits d'investissement domiciliés dans les pays de l'OCDE, en particulier pour les fonds actions. Pour les fonds alternatifs, l'UMR privilégie les solutions d'investissements les plus transparentes, en encourageant notamment l'utilisation de plateformes de comptes gérés. De manière générale, tout fonds d'un pays référencé dans la liste noire de l'Union Européenne ou dans les listes « partiellement conforme » et « non conforme » de l'OCDE est exclu.

**b. Cartographie des pratiques des gérants** : l'UMR s'engage à réaliser une cartographie des pratiques ESG de l'ensemble des gérants composant son portefeuille de produits collectifs. Les critères d'analyse seront laissés à l'appréciation des multigérants concernés en fonction de chaque classe d'actifs, mais pourront inclure notamment : le degré de transparence sur le portefeuille, les engagements ESG pris par la société de gestion (exemple : signature des PRI), les reportings ESG envoyés par le gérant, les labels et prix éventuels obtenus par le produit ou son gérant, les politiques de vote aux assemblées générales, etc. Par ailleurs, l'UMR a standardisé un questionnaire aidant à la sélection des OPCVM et des fonds non cotés afin d'assurer un niveau de sélectivité à la hauteur de ses ambitions. Au 31 Décembre 2021, 99,8% des actifs étaient ainsi gérés par des sociétés de gestions signataires des UN-PRI.

**C. Incitation à adopter de meilleures pratiques** : l'UMR souhaite que ses multigérants favorisent les sociétés de gestion et les produits financiers adoptant les meilleures pratiques ESG, à performance financière équivalente. Lorsque cela est pertinent, les multigérants pourront entrer dans des démarches d'engagement auprès de ces gérants pour les inciter à adopter de meilleures pratiques. A stratégie équivalente, l'UMR favorisera la sélection de gérants adoptant les meilleures pratiques ISR et les fonds s'inscrivant dans les articles 8 et 9 de la SFDR. L'UMR entend notamment élargir le plus possible la couverture de la labellisation tel que le label ISR sur le périmètre de son portefeuille (mandats et fonds).

**d. Politique d'engagement** : l'UMR s'appuie sur la politique de vote de ses gérants partenaires. L'UMR souhaite organiser une remontée d'informations concernant l'exercice des droits de vote, tout particulièrement dans le cadre de titres controversés. Pour ce qui est de sa politique d'engagement, l'UMR souhaite suivre des thèmes concrets d'engagement en collaboration avec ses gérants dédiés.

## 2. Améliorer la gestion et la mesure des risques ESG au sein des investissements

Cette approche est particulièrement pertinente là où l'UMR investit en direct ou au travers d'un mandat / fonds dédié (actions, obligations ou immobilier en direct). Par contre, l'UMR considère que cette approche n'est pas adaptée aux investissements dans des produits collectifs (exemple des fonds monétaires, actions ou alternatifs).

Cette approche se décline en trois pratiques aux niveaux d'exigences croissants :

**a. Exclusions sectorielles et géographiques** : l'UMR considère qu'elle n'a pas vocation à financer des émetteurs dont l'activité principale entre en contradiction avec ses valeurs et celles de ses mutuelles adhérentes. L'UMR exclut donc a priori tout investissement dans les entreprises des secteurs induisant une dépendance forte et néfaste à la santé de ses adhérents (tabac, alcool, jeux d'argent). L'UMR étend également cette politique à des secteurs controversés (pornographie, armes non conventionnelles). Par ailleurs, l'UMR a défini une politique d'exclusion du charbon thermique couvrant ses mandats de gestion avec un objectif de désengagement à horizon 2025. L'intention est bien de ne plus financer les entreprises dont au moins 10% du chiffre d'affaires proviennent du charbon thermique et dont au moins 10% des capacités de production énergétique sont liées au charbon thermique. Pour ce qui est des exclusions normatives, les émetteurs qui manquent de s'aligner avec les conventions nationales ou internationales sont bien suivis au travers des controverses dans le cadre des mandats. L'UMR a mis également en place une remontée annuelle d'informations concernant les expositions dites involontaires aux secteurs exclus à travers ses investissements en fonds collectifs et fonds de fonds.

**b. Surveillance ESG du portefeuille** : l'UMR souhaite recevoir à une fréquence régulière (a minima annuelle) une cartographie complète et consolidée des performances ESG de ses portefeuilles investis en direct, afin d'identifier les émetteurs les plus performants, les progrès les plus marquants et ceux ayant fait l'objet de polémiques. Suite à cette analyse, l'UMR se réserve la possibilité d'exclure a posteriori de manière discrétionnaire tout titre d'émetteur contrevenant à ses valeurs. En ligne avec les nouvelles règles européennes, l'UMR demande à l'ensemble de ses prestataires d'intégrer dans ses analyses l'analyse du portefeuille à la lumière des indicateurs obligatoires du SFDR.

**c. Intégration ESG** : l'UMR est convaincue que les critères ESG font partie des facteurs de risque et de performance d'un titre et incite donc ses gérants à prendre en compte ces dimensions dans leurs décisions d'investissement. En particulier, à performance égale au sein d'un même secteur, les titres ayant enregistré la meilleure performance ou démontré les meilleurs progrès sur les dimensions ESG devraient être souscrits en priorité. L'UMR enrichit sa politique d'investissement sur les mandats de taux avec une approche best in class et un seuil de sélectivité de 20% pour tous les nouveaux investissements à horizon 2025. L'UMR souhaite également dans le cadre de ses mandats intégrer un objectif d'amélioration de la note ESG des investissements par rapport à l'univers d'investissement prédéfini telle que définit par le Label ISR. A noter également que l'UMR se donne l'objectif de refondre le système de notation ESG du portefeuille immobilier détenu en direct et se fixer de nouveaux indicateurs cibles.

Ces analyses ESG seront réalisées avec l'aide des gérants partenaires et/ou de spécialistes de l'analyse ESG en se fondant sur des grilles adaptées aux secteurs et à la taille des émetteurs analysés.



## I D. ESG, RSE : une affaire de tous

Au sein de l'UMR, l'ensemble des collaborateurs sont sensibilisés par le contrôle interne aux enjeux ESG et RSE dans leur processus d'intégration. En parallèle, des communications internes sont réalisées de manière régulière afin de présenter aux salariés la charte d'investisseur responsable, la politique RSE et leurs mises à jour. Par ailleurs, ESG et RSE sont intégrés dans la politique de rémunération conditionnée à l'atteinte d'objectifs chiffrés comme la part d'actions réalisées ou l'atteinte d'objectifs extra-financiers.

Au sein de l'équipe d'investissement, l'ESG est intégré systématiquement dans l'analyse des opportunités d'investissements et dans leur suivi, correspondant à un équivalent temps plein. On notera également qu'une présentation d'opportunité d'investissement en Commission des Investissements comprend systématiquement l'analyse des pratiques extra-financières de la société de gestion et du fonds.

Ces sujets sont également suivis par la plus haute instance de l'UMR. Ainsi, le rapport ESG est présenté en Conseil d'Administration et les controverses les plus significatives sont suivies par ses membres.

En 2021, le budget consacré à la RSE et l'ESG a atteint 106k€ soit 0.78% du budget annuel (hors masse salariale). En complément, deux de nos principales sociétés de gestions ont investi massivement en vue de l'amélioration de la couverture ESG des portefeuilles et des nouvelles exigences réglementaires.

Dans les prochains mois, l'UMR s'efforcera à réaliser une formation ESG à ses administrateurs et intégrera un nouveau gestionnaire d'actifs afin de renforcer le suivi financier et extra-financier du portefeuille.

## I E. Suivi des controverses

Dans le cadre de sa gestion d'actifs, l'UMR est particulièrement vigilante aux controverses survenant chez les émetteurs détenus en portefeuille. Ainsi, accompagnée par les sociétés de gestion, elle suit l'évolution de ces sujets.

### *Quelques exemples :*

En novembre, une controverse est apparue pour Nestlé qui a mis en évidence des besoins d'amélioration des pratiques sociales de ses fournisseurs. Des documents juridiques accusaient des sociétés cacaoyères de s'approvisionner dans des plantations de Côte d'Ivoire ayant recours au travail des enfants leur permettant de « continuer à bénéficier d'un cacao bon marché ». Huit plaignants allèguent avoir été forcés de travailler plusieurs années sans être payés après avoir été victimes de la traite depuis le Mali quand ils avaient moins de 16 ans. Le procès, intenté en vertu de la loi de 2017 sur la ré-autorisation de la protection des victimes de la traite (TVPRA), accuse également les sociétés de s'être regroupées pour faire croire qu'elles répondaient aux accusations de travail des enfants dans l'industrie du cacao. La TVPRA comprend une norme de négligence « aurait dû savoir », ce qui signifie que les entités peuvent être tenues pour responsables de la traite même si elles n'ont pas directement connaissance des abus présumés.

Le titre est sous surveillance de l'UMR. Au 31 décembre, l'exposition à Nestlé était de 6.8M€ et sa notation ESG ressortait à 10/20. En cas de détérioration complémentaire, la ligne pourra être cédée.

Durant l'année, une controverse est également apparue pour la société Total Energies. Le projet de l'entreprise de construire le plus long oléoduc du continent africain, traversant l'Ouganda et la Tanzanie, a fait face à une opposition. Le projet vise à mettre en exploitation des puits de pétrole dans la région du Lac Albert en Ouganda, puits découverts en 2006. Le projet d'oléoduc viserait à amener la production de ce puit jusqu'au port de Tanga en Tanzanie. Ce projet est critiqué par de nombreuses ONG, dont Oxfam les Amis de la Terre et la FIDH. Outre l'ouverture d'un champ pétrolier dans la région du lac Albert, riche en biodiversité et à l'environnement fragile, le projet pourrait aboutir à l'expropriation de 12 000 personnes. Suite à la controverse, Egamo a contacté l'entreprise afin d'obtenir des explications mais la société n'a pas souhaité répondre. Au 31 décembre, l'UMR détenait 79M€ de titres obligataires de la société.

L'UMR peut également être amenée à prendre contact avec les entreprises lorsqu'elle le juge nécessaire. Ainsi, au premier trimestre 2022, une controverse importante est apparue sur la société ORPEA. A l'occasion de la sortie du livre « Les Fossoyeurs » de Victor Castanet, la société a été soupçonnée de négligences envers ses patients. Le livre, à charge, accuse également la société de maltraitance. Dès lors, le sujet a été remonté en conseil d'administration et il a été décidé d'envoyer une lettre à Orpéa afin de l'inciter à améliorer ses pratiques. Le courrier est disponible à l'annexe YY du présent rapport.

## I F. Plan ESG 2025

En 2021, l'UMR a défini de nouvelles ambitions pour les 4 prochaines années. Ce plan ESG 2025 s'inscrit dans la nouvelle raison d'être de l'UMR.



**Préparer sa retraite**

Générer une performance financière durable au service des adhérents de l'UMR...

**Epargne responsable**

... en maîtrisant les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance...

**Contribuer au mieux vivre demain**

... et en investissant dans des entreprises contribuant aux transitions sociétales et environnementales.

L'ambition est d'aller au-delà des nouvelles réglementations (Loi Energie-Climat, Disclosure, Taxonomie), de positionner l'UMR comme un ambassadeur de l'investissement responsable au sein de la Mutualité.

Le plan ESG 2025 se décline concrètement en quatre pratiques et deux thèmes.




Gestion et mesures des risques			Investissement dans les transitions
Exclusions	Intégration	Engagement	Impact
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'une politique charbon</li> <li>Mise en place d'exclusion sur les secteurs controversés</li> <li>Reporting annuel concernant l'exposition involontaire à des secteurs exclus dans les OPC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reporting autour d'indicateurs bruts (SFDR)</li> <li>Trajectoire carbone</li> <li>Objectif de labélisation des mandats et d'alignement avec l'article 8</li> <li>Investissement dans des fonds article 8 et 9</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reporting annuel autour de l'exercice des droits de vote des gérants</li> <li>Engagement actionnarial autour de thèmes choisis avec les gérants</li> <li>Adhésion à des initiatives collectives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Allouer une cible d'allocation d'impact au portefeuille</li> <li>Pouvoir mesurer l'impact environnemental et sociétal du portefeuille à travers le suivi d'indicateurs</li> </ul>

Deux thématiques transverses

<p>Transition sociétale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Investir dans des entreprises conjuguant croissance économique pérenne, travail décent et réduction des inégalités</li> </ul>
<p>Transition environnementale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesurer et réduire l'impact environnemental du portefeuille</li> <li>Éviter les investissements ayant des impacts négatifs sur l'environnement</li> <li>Étendre le suivi de l'empreinte carbone au-delà du mandat d'Egamo</li> </ul>

De manière plus détaillée, le plan se déroule de fin 2021 à fin 2025 autour des 4 grands piliers : l'exclusion, l'intégration, l'engagement et l'impact.

Pilier ESG	Mesures additionnelles du plan ESG 2025	Périmètre	Agenda
<p>Intégration</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revoir les mandats afin d'exiger un reporting annuel sur les indicateurs SFDR et Article 29 d'ici fin 2020</li> </ul>	Actions, obligations et immo.	2021
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Standardiser le questionnaire <i>ex-ante</i> de sélection</li> </ul>	OPC	2021
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place le suivi de nouveaux indicateurs issus du SFDR (biodiversité, gap salarial H/F)</li> </ul>	Mandats et dédiés	2021
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser la sélection de fonds articles 8 et 9 (SFDR)</li> </ul>	OPC	2021-22
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élargir la trajectoire carbone 2025 aux mandats OFI AM et Amundi AM                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif d'une diminution de 30% sur les actions et de 50% au global</li> </ul> </li> </ul>	Actions et obligations	2022
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dialogue avec le conseil d'administration des controverses de l'année avec l'objectif de comprendre et intégrer les sensibilités des membres au cours de l'année à venir</li> </ul>	N.A.	2022
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre l'empreinte carbone des actifs immobiliers et réaliser un audit climat</li> </ul>	Immobilier	2022
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Publier le premier reporting sur les indicateurs SFDR et Article 29</li> </ul>	Actions, obligations et immo.	2022
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Refondre le système de notation ISR du portefeuille (direct et indirect)</li> </ul>	Immobilier	2023
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir un objectif d'amélioration de la note ISR</li> </ul>	Immobilier	2025
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adopter progressivement un seuil de sélectivité à 20% et harmoniser les objectifs de score</li> </ul>	Mandats et dédiés	2022-23
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élargir le plus possible la couverture de la labellisation ISR au niveau des mandats et des fonds</li> </ul>	Intégralité du portefeuille	2024
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Investir exclusivement dans des fonds catégorisés articles 8 et 9 du SFDR</li> </ul>	OPC	2023-25

Pilier ESG	Mesures additionnelles du plan ESG 2025	Périmètre	Agenda
 <b>Exclusions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compléter la politique d'exclusions sectorielles et normatives</li> </ul>	Mandats et dédiés	2021
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir d'une politique d'exclusion du charbon               <ul style="list-style-type: none"> <li>Proposition : seuil de chiffre d'affaires et de production d'énergie à 20% sur les stocks et 10% sur les flux</li> </ul> </li> </ul>	Mandats et dédiés	2021
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place une remontée annuelle d'informations concernant l'exposition involontaire à des secteurs exclus</li> </ul>	Gestion collective*	2021
 <b>Engagement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Harmoniser le processus de remontée d'informations concernant l'exercice des droits de vote</li> </ul>	Poche actions	2021
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inciter les gérants à être force de proposition d'actions d'engagement en lien avec les ODD sélectionnés (bilan annuel et proposition sur 12 mois)</li> </ul>	Egamo, OFI AM, LFPI et Amundi AM	2021
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en application la politique ESG VYV et la politique de vote du Groupe VYV (actions)</li> </ul>	Placements	2022
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adhérer à l'initiative Climate 100+</li> </ul>	N.A.	2022
 <b>Impact</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place une campagne de communication, notamment auprès des adhérents, concernant les impacts positifs sociétaux et environnementaux générés par les investissements de l'UMR</li> </ul>	N.A.	2021-25
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Multiplier par deux la poche d'investissements d'impact. +600 M€ d'ici 2025 : 140 M€ pour Egamo, 75 M€ pour OFI AM, 10 M€ pour Amundi et 75 M€ pour UMR (immobilier et fonds) à travers de nouveaux investissements en <i>green, social et sustainable bonds</i>, fonds d'impacts cotés / non cotés, et immobilier certifié</li> </ul>	N.A.	2025

Quelques points concrets :

### Exclusions

- Application d'une politique d'exclusion du charbon et des armes controversés sur les titres obligataires.

### Intégration

- Mise en place d'un suivi de nouveaux indicateurs : impact sur la biodiversité et écart salarial Homme/Femme.
- Un objectif de réductions des émissions de gaz à effet de serre de moins 50% (de 2015 à 2025).

### Engagement

- Inciter les gérants à être force de proposition d'actions d'engagement en lien avec les Objectifs de développement durable retenus par l'UMR.

**Transition sociétale**



**Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous et à tous les âges**



**Agir pour la réduction de toutes les inégalités**



**Promouvoir une croissance économique soutenue, inclusive et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous**

**Transition environnementale**



**Accélérer l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous**



**Prendre des mesures pour lutter contre le changement climatique et ses impacts**



**Préserver la biodiversité à travers la conservation des écosystèmes terrestres et marins**

## Impact

- Multiplier par deux la poche d'investissement à impact d'ici 2025. La mission clairement revendiquée de l'UMR en tant qu'investisseur : faire changer les choses et pousser les entreprises à s'améliorer. Concrètement, l'UMR investit dans des solutions luttant pour la sauvegarde des océans ou bien dans le premier fonds d'infrastructure à impact direct dédié aux gaz renouvelables.

La volonté de l'UMR est d'accélérer les investissements sur les deux thématiques transverse

- la transition énergétique. Mesurer et réduire l'impact environnemental du portefeuille mais aussi éviter les investissements ayant des impacts négatifs sur l'environnement
- et la cohésion sociale. Investir dans des entreprises conjuguant croissance économique pérenne, travail décent et réduction des inégalités

L'UMR s'attache à vouloir offrir à ses adhérents non seulement une performance financière mais aussi une performance extra-financière. Nous souhaitons contribuer à la transformation du monde face aux enjeux de demain à travers une finance utile pour tous.

Ainsi, la démarche de ce plan « ESG 2025 » a pour objectif de construire une nouvelle feuille de route pour continuer d'évoluer afin d'être toujours à la pointe en matière de finance durable pour toujours plus d'impact. La transition vers une économie durable est sans doute l'enjeu du siècle.

## • Partie II - Les données de portefeuille

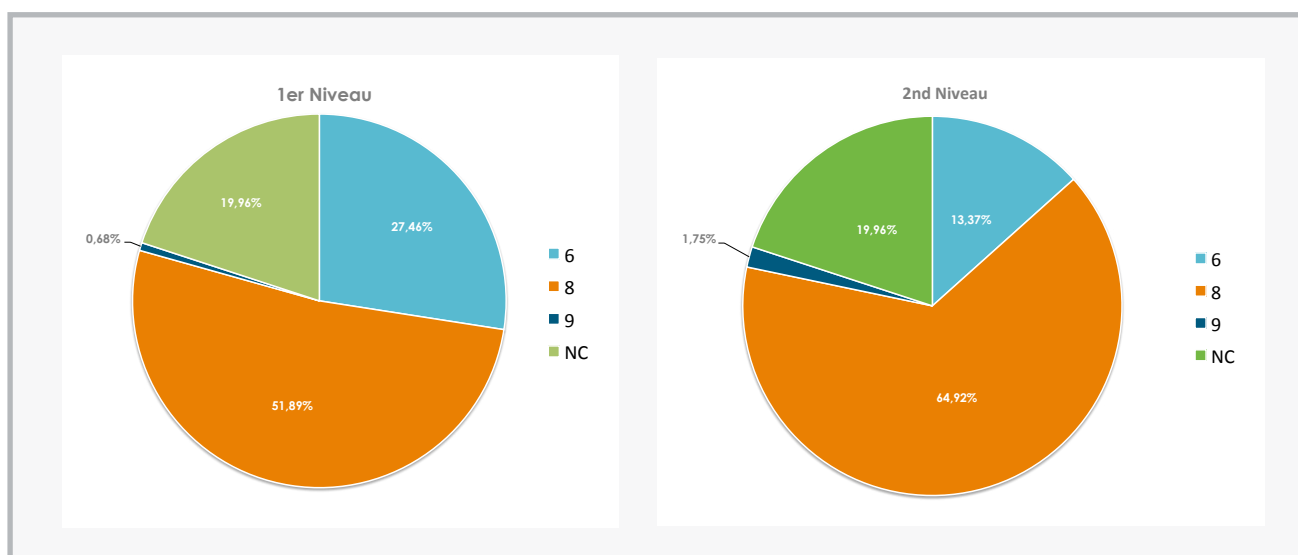
**L'UMR, forte de sa volonté de contribuer à l'investissement durable et responsable, investit dans des titres pour lesquels les enjeux ESG sont pris en compte. Cela se traduit dans le portefeuille par une part significative d'investissements conformes aux articles SFDR 8 et 9 et d'investissements à impacts.**

### II A. Répartition Globale des actifs

Depuis le 10 mars 2021, le règlement SFDR est entré en vigueur. Il permet notamment de classer les fonds d'investissements selon leur prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le règlement définit trois types de fonds :

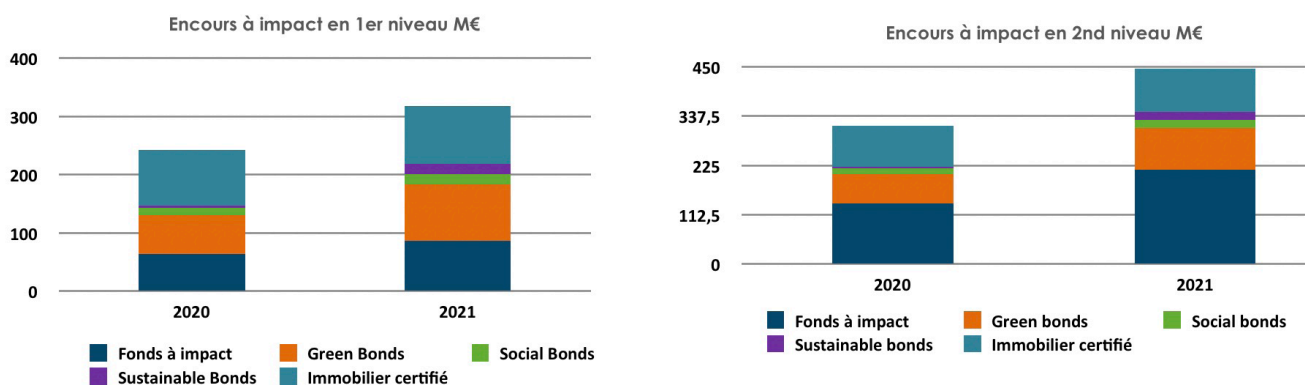
- Les produits qui ne font pas la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales et qui n'ont pas un objectif d'investissement durable, dits « article 6 ».
- Les produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales, dits « article 8 »
- Les produits qui ont pour objectif l'investissement durable, dits « article 9 ».

Au 31 décembre, par transparence, 66.6% des actifs de l'UMR sont gérés dans des produits prenant en compte les caractéristiques ESG (articles 8 et 9).



En complément, l'UMR s'est engagée à doubler sa poche d'investissements à impact sur la période 2020-2025. Ainsi, en 2021, en premier niveau, les encours à impact ont progressé de 76 millions d'euros et ce chiffre atteint 130M€ par transparence.

Par « Investissement à impact » l'UMR entend les investissements réalisés avec l'intention de générer un retour positif mesurable d'ordre social ou environnemental et financier. Ils se basent sur trois principes : l'intentionnalité (la recherche explicite d'impact extra-financier), l'additionnalité (l'investissement financier permet de générer un impact positif social ou environnemental pour la société financée) et la mesurabilité (l'évaluation de l'impact est rendue possible par une évaluation continue et des résultats concrets).



## II B. Quelques exemples d'initiatives ESG

### Des obligations dites « ESG » dans la poche obligataire en direct

Sur les marchés obligataires, il existe majoritairement trois types d'obligations que l'on peut qualifier d'ESG. Ces dernières sont les Green Bonds (ou « obligations vertes ») qui ont pour vocation de financer des projets ou activités engendrant un bénéfice environnemental ; les Social Bonds (ou « obligations sociales ») qui ont vocation à financer des projets à bénéfice social et les Sustainable Bonds (ou « obligations durables ») qui peuvent financer à la fois des projets à bénéfice environnemental et/ou social.

#### Quelques exemples concrets réalisés dans l'année

L'UMR a participé à l'émission d'une **obligation verte** émise par la société Smurfit Kappa, leader européen de la production d'emballages en papier. L'émission permet de financer les initiatives vertes de la société comme les produits et autres processus et technologies de production certifiés éco-efficents. L'obligation permet ainsi de couvrir les actifs et dépenses associés à la production durable des emballages selon un processus circulaire tout en limitant la consommation d'énergie, d'eau et la production de déchets. L'entreprise vise une gestion écologiquement durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des sols telles que définie dans son cadre « Green Finance Framework ».

En 2021, l'UMR a investi 10.4 millions d'euros dans une **obligation durable** émise par Tikehau Capital. Cette émission de 500 millions d'euros a pour but de financer des projets ayant un impact social positif, tel que l'accès aux soins, l'accès aux services de première nécessité, l'accès à l'éducation ou encore favoriser certaines populations défavorisées par de l'investissement dans des entreprises cibles. La partie « green » de l'obligation peut financer des projets en lien avec les nouvelles énergies, comme le solaire ou les éoliennes, ou de financer des projets de transport en commun électrique ou à l'hydrogène. D'autres types de projets comme le recyclage des eaux usées, la rénovation d'immeubles afin de les rendre plus efficaces, ou encore des projets de restauration des forêts pourront également être financés par cette émission.

Durant l'année, l'UMR a également participé à l'émission de l'**obligation sociale** du groupe Crédit Mutuel. Les fonds levés ont pour but de contribuer au développement économique des territoires dans un contexte de crise sanitaire inédit, via le financement ou refinancement de prêts aux PME et au secteur de la santé, notamment consécutives à la crise Covid 19. L'obligations pourra également financer la construction ou la rénovation d'écoles primaires ou de collèges.

## Favoriser la sauvegarde de la biodiversité marine via les actions non cotées



L'UMR s'est engagée à hauteur de 10 millions d'euros aux côtés de l'acteur de l'investissement responsable, Swen Capital Partners, qui a lancé en 2021 le fonds Blue Ocean, en partenariat avec l'Ifremer.

Son objectif : soutenir les initiatives pour la préservation et la régénération de l'océan, fondamental à la survie de la planète. 80 % de l'oxygène que l'on respire provient en effet de l'océan. Il est aussi au cœur de la régulation du climat et joue un rôle clé dans l'atténuation du réchauffement climatique. La société dans son ensemble a massivement pris conscience de l'importance de changer de comportement au vu des nombreuses menaces qui pèsent sur l'océan et la biodiversité : surpêche, pollutions (plastique, rejets agricoles mais aussi pollutions sonores), changement climatique qui influe sur la température de l'eau et perturbe la vie marine, etc.

La stratégie du fonds, qui ambitionne de lever 120 millions, consiste ainsi à identifier des start up innovantes pour, par exemple, aider le secteur de la pêche à être plus responsable en évitant les prises accidentelles ; développer l'aquaculture hors des zones côtières ; analyser les données de l'ADN environnemental pour mieux identifier et préserver les espèces marines ; optimiser le recyclage du plastique, décarboner le transport maritime, etc. Plus de 1 000 projets potentiels ont déjà été identifiés.

Une équipe de 8 personnes est dédiée à l'ESG et investissements à impact, laquelle s'appuie sur une base de données extra-financières et l'outil de reporting NEC net environnemental contribution.

## Investir dans le développement des territoires via notre poche de fonds obligataires

EGAMO, société de gestion du groupe VYV et à qui l'UMR confie la gestion d'une grande partie de son portefeuille obligataire, a lancé à la fin 2021 un fonds « EGAMO financement des territoires » dont



l'objectif est de participer au financement de projets menés par des collectivités territoriales avec une connotation ESG très forte. Le processus est particulier, car il relève du domaine des obligations non cotées sur les marchés financiers. EGAMO prend des contacts avec des collectivités territoriales qui vont participer à des projets locaux et

intervient pour participer au financement de ces projets. EGAMO travaille actuellement sur un certain nombre de projets RSE, comme le développement de panneaux solaires, d'énergie éolienne, ou d'un réseau de fibre permettant de désenclaver un territoire.

Pour sélectionner les émetteurs, le fonds prend en compte des critères extra-financiers. Désormais, les critères ESG sont développés dans l'ensemble des fonds gérés.

## Accompagner le « bien vieillir » via la poche immobilière

Créé en 2012 par l'Union Mutualiste Retraite, le fonds Coremimmo est le premier Fonds viager institutionnel à destination de l'ensemble de la population Française.

L'UMR a souhaité proposer un accompagnement dans le bien vieillir, face à une généralisation de la précarité des seniors. Ce fonds viager mutualisé à vocation sociale, permet donc aux retraités propriétaires immobiliers, de concilier gain en capital et maintien à domicile.



Ainsi, l'UMR via ce fonds Coremimmo propose l'acquisition d'un bien immobilier sur le modèle du viager avec réserve du droit d'usage et d'habitation au profit du retraité vendeur. En

contrepartie, du paiement comptant de la totalité de la valeur du bien immobilier, déduction faite du droit d'usage et d'habitation.

Par rapport au viager traditionnel, le viager mutualisé remplace l'acheteur individuel par un institutionnel qui n'a pas vocation à venir « habiter à la place du senior ». Il garantit pour les vendeurs de contracter avec une personne morale. L'Union Mutualiste Retraite va pouvoir construire un portefeuille diversifié en limitant le risque de longévité.

Le patrimoine du fonds Coremimmo se compose au 31 décembre 2021 de 127 biens, dont 94 appartements et 33 maisons. En 2021, 12 biens ont été acquis, pour un prix d'acquisition de 5,4M€ net vendeur valeur occupée.

Fort de cet engouement, l'UMR entend encore poursuivre cette offre, afin de répondre à un besoin sociétal de plus en plus demandeur.

## II C. Pratiques ESG des émetteurs – Poche Obligataire

Les obligations détenues par l'UMR représentent 5.8 Mds€ soit 50.01% du portefeuille total. Elles sont gérées au travers de mandats de gestion confiés à EGAMO, AMUNDI et OFI AM qui ont produit un rapport ESG au 31 décembre 2021.

Chaque société de gestion a sa propre grille de notation ; l'UMR les homogénéise. Les principales sources d'information sont les agences MSCI, S&P Truecost, Sustainalytics et les rapports annuels & ESG des émetteurs. Les six thématiques d'analyse sont les ressources humaines, l'environnement, le comportement dans les affaires, la gouvernance d'entreprise, l'engagement communautaire et les droits de l'homme (En encours, 98.9% des émetteurs ont une couverture ESG).

Au 31 décembre 2021, la note moyenne pour les émetteurs en portefeuille reste globalement stable à 14.2 sur 20 par rapport à 14.3 sur 20 au 31 décembre 2020. Parmi les meilleures progressions des émetteurs 2021 en termes de politiques ESG, nous pouvons citer : Leonardo, Edenred et Vonovia.

Leonardo, entreprise Italienne leader dans les hélicoptères civils, (passage de la note C à A) Leonardo a mis à jour sa stratégie RSE, ce qui explique la progression de la note L'entreprise a ainsi intégré les enjeux d'écoconception à ses produits, ainsi que des objectifs de réductions de ses usages en eau et en énergie, de production de déchets et d'émissions polluantes. Les indicateurs pertinents sont tous publiés, et indiquent que les chiffres de l'entreprise sont en baisse sur ces 5 dernières années Sur les questions RH, l'entreprise publie désormais plus d'indicateurs notamment pour ce qui a trait aux accords d'entreprise, à la mobilité interne, à la réduction du temps de travail L'entreprise a aussi pris des objectifs de réductions des accidents du travail, et d'augmentation de la qualité de vie au travail Enfin, l'intégration des questions sociales et environnementale à sa gouvernance s'est améliorée, avec notamment la formation des membres du Board aux questions de RSE.

Edenred, entreprise française de paiement (passage de la note B à A) : le changement de note provient d'une succession de facteurs. Du point de vue de la gouvernance, l'indépendance du Board a augmenté et atteint désormais 66%. Sur l'environnement, l'entreprise a mis en place plusieurs mesures visant à limiter l'impact environnemental de ses bureaux, notamment via des certifications, ainsi qu'une évaluation de ladite performance, évaluée en ayant recours à des objectifs. L'entreprise a ainsi vu sa consommation d'énergie et ses émissions de CO2 diminuer. Enfin sur les questions sociales, l'entreprise a pris des engagements en matière de santé et sécurité, de formation continue et d'accompagnement de carrière de ses salariés.

Vonovia SE, foncière allemande (passage de la note C à B) : l'entreprise s'assure désormais que la quasi-totalité (99%) de ses fournisseurs soit locaux. L'entreprise a de plus pris un engagement pour avoir un portefeuille immobiliers neutre en carbone en 2050.

Au 31 décembre 2021, les obligations souveraines représentaient 21.44% de la poche obligataire soit 10.72% des actifs totaux de l'UMR. Pour ces titres, notre gestionnaire, OFI AM, utilise la notation énergétique et écologique des États. Les données utilisées pour la notation « Transition énergétique et écologique » (TEE) Etats mesurent l'effet actuel des politiques énergétiques passées (via la mesure de l'intensité carbone) mais aussi leur capacité à aborder la transition vers une économie bas carbone, et à gérer la question de l'énergie pour demain via la mise en place d'énergies alternatives.

Pour ce faire, deux indicateurs ont été sélectionnées et se répartissent sur deux axes :

L'axe « Performance Intensité carbone » tient compte de l'intensité carbone d'un Etat rapporté à son PIB. Cet indicateur est mesuré en gCO2/dollars de PIB.

L'intensité carbone se définit comme étant le calcul émissions de CO2 attribuées au pays dans lequel elles ont produites physiquement, et sont liées aux secteurs d'activités suivants :

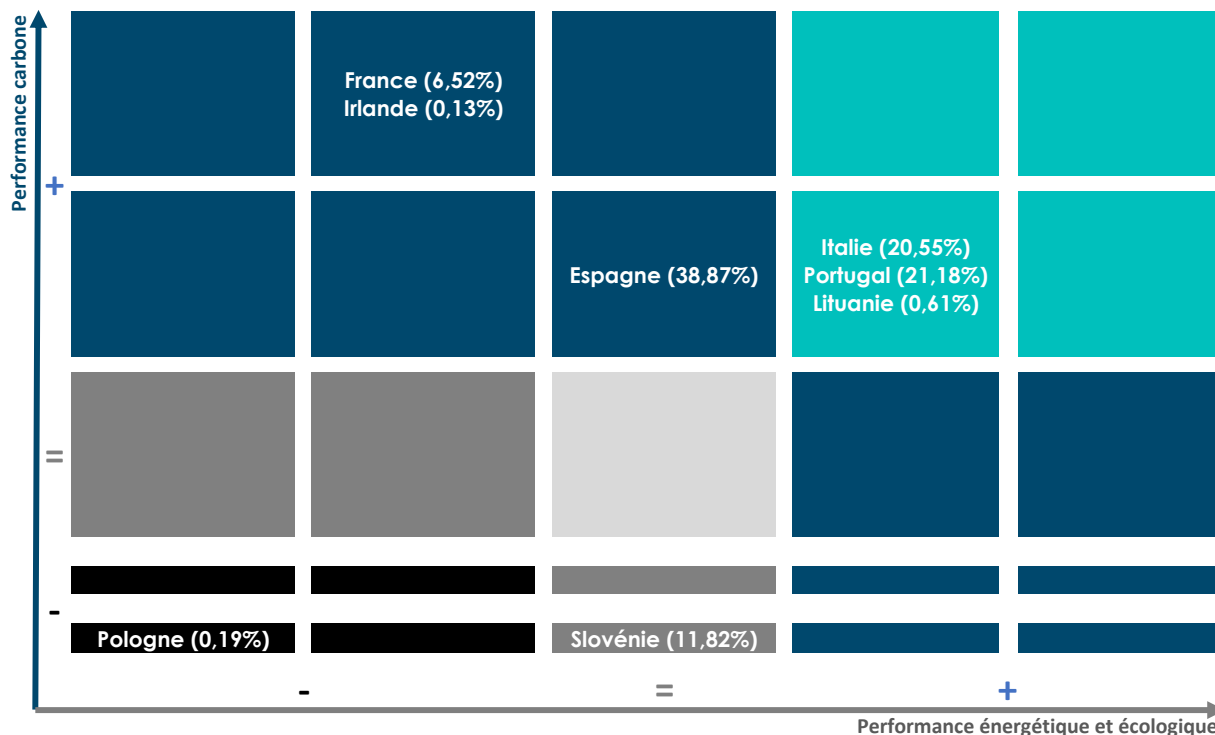
- **Charbon** : émissions de dioxyde de carbone provenant de l'oxydation du charbon.
- **Pétrole** : émissions de dioxyde de carbone provenant de l'oxydation du pétrole.
- **Gaz** : émissions de dioxyde de carbone résultant de l'oxydation du gaz naturel.



- **Torchage du gaz** : émissions de dioxyde de carbone provenant de la combustion du gaz naturel évacué et de l'évacuation du CO2 dans l'industrie pétrolière et gazière qui transforme le méthane en dioxyde de carbone.
- **Ciment** : émissions de dioxyde de carbone provenant des réactions chimiques dans la fabrication du ciment. Certaines émissions provenant de la production de chaux sont également incluses

L'axe « Performance Transition énergétique et écologique » tient compte de l'indicateur Pourcentage des énergies renouvelables dans le mix énergétique du pays. Par « Energies renouvelables », on désigne la part de ces énergies dans les approvisionnements totaux en énergie primaire (ATEP). Les données indiquent notamment, en équivalent énergie primaire, les productions hydroélectrique (hors stations de pompage), géothermique, solaire, éolienne, marémotrice et houlomotrice ; ainsi que l'énergie tirée de biocombustibles solides, bio essence, biogazole, autres biocarburants, biogaz et déchets municipaux renouvelables. Les biocombustibles sont directement ou indirectement dérivés de la biomasse (matière organique vivante ou fraîche) et comprennent le bois, les déchets végétaux (dont déchets de bois et cultures énergétiques), l'éthanol, les matières/déchets d'origine animale et les lessives sulfatiques. Les déchets municipaux sont ceux des secteurs résidentiel, tertiaire et services publics, collectés par les municipalités pour élimination dans une installation centralisée en produisant chaleur et/ou électricité. Cet indicateur est exprimé en milliers de tep (tonne équivalent pétrole) et en pourcentage des approvisionnements totaux en énergie primaire.

Performance environnementale et poids dans le portefeuille des titres souverains

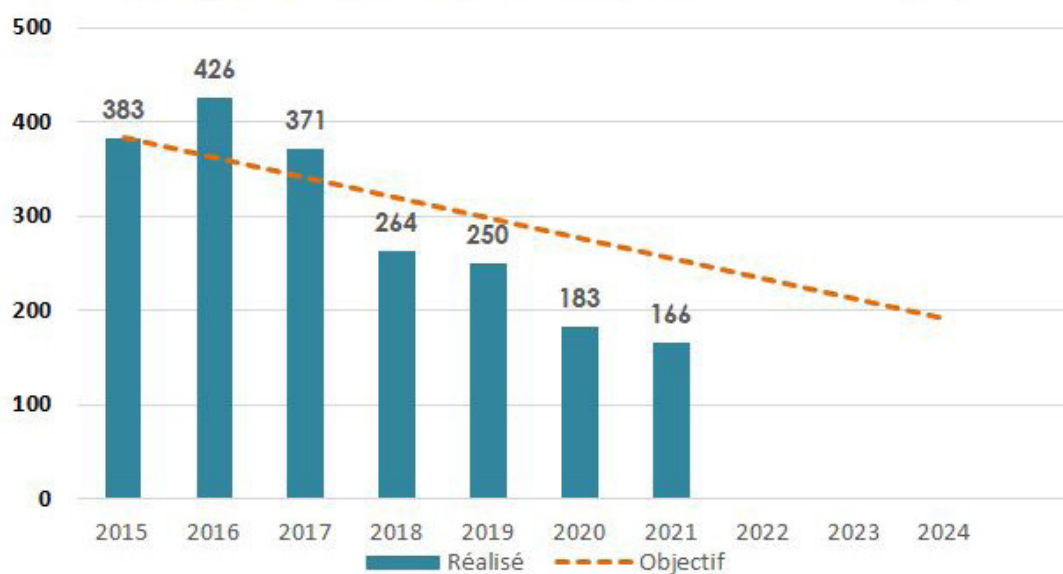


En complément, la poche d'obligation souveraines comporte une allocation de 0.12% dans des titres Mexicains pour lesquels l'analyse n'a pas pu être réalisée.

**Données du principal portefeuille obligataire géré par Egamo (91.2% de la poche obligataire soit 45.6% des actifs totaux de l'UMR)**

En 2021, notre principal gestionnaire obligataire a continué à réduire l'empreinte carbone du portefeuille conformément aux objectifs fixés dans le cadre du plan ESG 2025. Ce résultat s'explique par l'entrée de nouveaux émetteurs ayant une empreinte légèrement plus faible que la moyenne du portefeuille. Cependant, la tendance devrait s'améliorer au cours des prochaines années. Nous pouvons noter la nette amélioration de Vattenfall qui diminue son empreinte carbone de 359 tCO2 / an/M€.

## Historique des émissions carbone (Tonnes de CO<sup>2</sup>/an/M€)



Pour la première année, Egamo a également pu évaluer le potentiel de réchauffement climatique du mandat obligatoire. Il en ressort un potentiel de réchauffement climatique à horizon 2100 de 3.12°C, malheureusement supérieur aux objectifs.

Cette méthode se concentre sur deux indicateurs principaux :

- Le potentiel de réchauffement Émissions de gaz à effets de serre directes (Scope 1) et indirectes (Scopes 2 & 3).
- Le potentiel de refroidissement Réductions d'émissions dues aux solutions bas carbone.

Chaque entreprise est d'abord évaluée individuellement selon un cadre adapté à chaque secteur. Le résultat final est un calcul agrégé du potentiel de réchauffement et de refroidissement de l'entreprise basé sur les modèles sectoriels.

Au niveau du portefeuille, le résultat est obtenu en réalisant la somme pondérée par le poids de chaque ligne du résultat de chaque émetteur qui s'exprime en température de portefeuille (degrés Celsius). La source d'information pour cette classification provient de MSCI ESG Research.

Trois obligations contribuent significativement à la température du portefeuille, il s'agit d'entreprises industrielles. On retrouve le constructeur automobile Peugeot (ligne obligatoire de 56 millions d'euros), L'exploitant Fraport (aéroport de Frankfurt) pour 150 millions d'euros et l'industriel General Electric financé à hauteur de 73 millions d'euros.

Il conviendra de suivre cet indicateur dans le temps et de corriger la trajectoire de notre portefeuille afin de converger vers les objectifs de limitation de la température.

**Avec le groupe VYV et ses maisons nous avons convenu d'adhérer à « La Net Zero Asset Owner Alliance » à la place de l'initiative Climate 100+. Il s'agit d'un groupe international d'investisseurs ayant pris l'engagement d'assurer la transition de leur portefeuille d'investissements vers une neutralité carbone d'ici 2050 et fonde son action sur une volonté de mise en œuvre de l'Accord de Paris, conformément au consensus international visant à s'assurer que l'augmentation de la température globale ne dépasse pas 1,5°C. L'adhésion se ferait en 2023.**

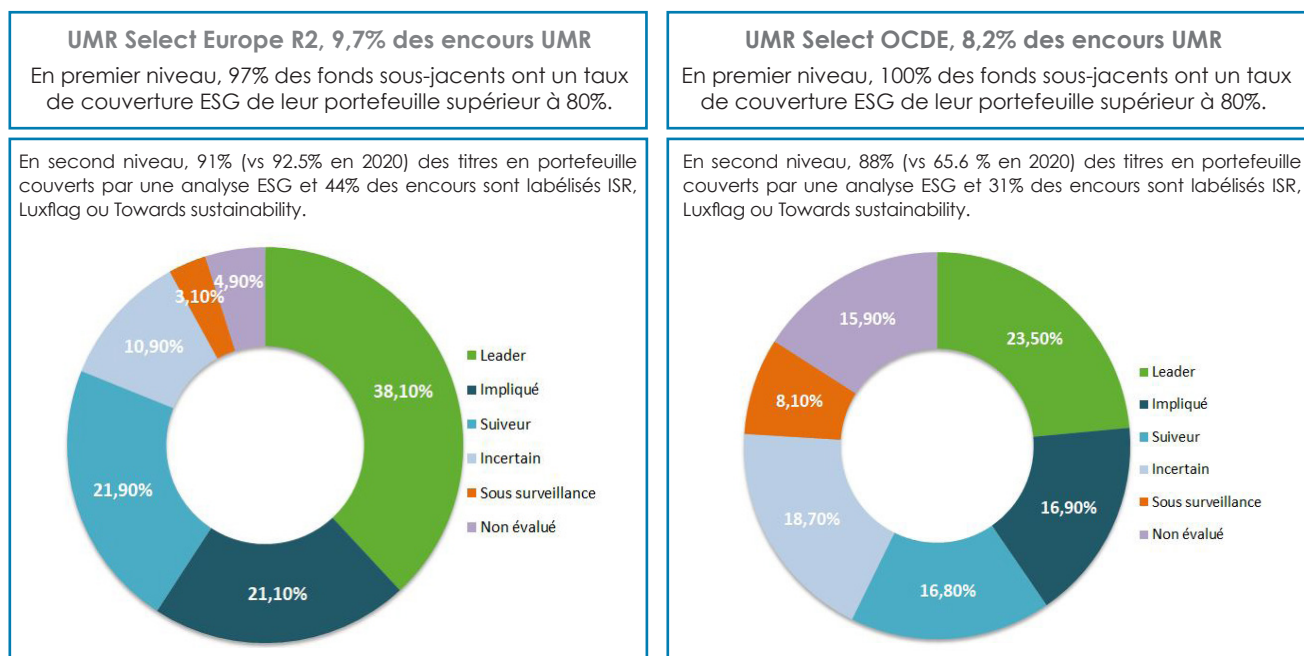
## II D. Pratiques ESG des émetteurs – Poche Actions

La méthodologie d'analyse ESG repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leurs activités. Cette analyse est traduite par une notation

de chaque émetteur. Les résultats obtenus sont ensuite classés au sein de chaque secteur d'activité. Selon leur niveau de performances ESG, une catégorie ISR est ensuite affectée à chaque émetteur :

- **Leaders** Les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG
- **Impliqués** Actifs dans la prise en compte des enjeux ESG
- **Suiveurs** Enjeux ESG moyennement gérés
- **Incertains** Enjeux ESG faiblement gérés
- **Sous surveillance** Retard dans la prise en compte des enjeux ESG

### Répartition des catégories ISR de la poche « émetteurs privés » des portefeuilles au 31/12/2021



A noter, la part des meilleurs élèves (Leaders et Impliqués) progresse sur l'année sur le fonds OCDE passant de 27.22% à 40.4%.

## II E. Pratiques ESG des émetteurs – Poche Investissements Alternatifs

Au 31 décembre 2021, la poche d'investissements alternatifs représentait 3.91% des actifs totaux de l'UMR. Cette poche est constituée d'un fonds de fonds géré par OFI AM. En 2021, le fonds a été repensé afin de mieux intégrer l'analyse ESG. Les fonds sous-jacents sont ainsi gérés à 93% par des sociétés signataires des UN-PRI et 96% des sociétés ont formalisé une politique ISR.

## II F. Pratiques ESG des émetteurs – Poche Infrastructures et Non Côtés

Sur la poche infrastructures et actifs non cotés (7.60% du portefeuille), l'UMR est accompagnée par la société SWEN Capital Partners, acteur reconnu de l'investissement responsable. La société consolide les données ESG de 92.4% de la poche.

Cette année, de nouveaux questionnaires ESG ont été utilisés lors de la campagne de collecte de données ESG. Les réponses obtenues sont utilisées pour établir les notation ESG de chaque fonds en portefeuille via l'application d'un système de scoring sur des indicateurs clés. Ainsi de nouveaux indicateurs ont été ajoutés, d'autres écartés ou neutralisés, rendant moins évidente la comparaison des performances et notes obtenues par les fonds d'une année sur l'autre. Par ailleurs, le système de notation de certains indicateurs nouvellement utilisés pour établir le scoring ESG a pu également

évoluer à la marge afin de mieux distinguer et différencier les acteurs entre eux. Afin de pouvoir comparer les données, deux notations ressortent pour le portefeuille au 31 décembre 2021.

La première avec l'ancienne méthodologie ressort à 76% (contre 75% l'année précédente). La nouvelle méthodologie ressort une notation moyenne du portefeuille à 69%.

On notera également que SWEN aura la capacité de calculer l'empreinte carbone du portefeuille au 31/12/2021 d'ici fin juin. Malheureusement cela sera disponible après la publication de ce présent rapport et ne pourra figurer que dans le rapport prochain.

## II G. Pratique ESG des émetteurs – poche immobilière

Concernant le portefeuille immobilier (9.26% du portefeuille), depuis 2015 l'UMR dispose d'une grille de notation ESG, qui a pour objet de mieux évaluer certains critères qui nous semblent essentiels dans notre démarche tels que : la proximité des transports en commun, l'implication des locataires dans une démarche environnementale, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ou encore le niveau d'engagement de nos gestionnaires. Au 31 décembre 2021, 86,88% du portefeuille immobilier bénéficie d'une notation ESG (contre 85.0% au 31 décembre 2020). La notation ESG de ce sous-portefeuille est de 78,82% (contre 70.67% au 31 décembre 2020). Cette amélioration est liée à l'augmentation de la couverture.

Conformément au décret n° 2019-771 d'application de l'article 175 de la loi ELAN, dit Décret Tertiaire, l'UMR prépare un plan d'actions opérationnel visant à atteindre une réduction de la consommation énergétique de référence de 40% à horizon 2030 de ses bâtiments tertiaires de plus de 1 000m<sup>2</sup>. Pour ce faire, l'UMR a lancé des audits énergétiques qui permettront d'identifier les points forts et les axes d'amélioration des immeubles détenus. Ainsi, au cours de l'exercice 2021, nous avons collecté l'ensemble des données de consommations énergétiques nécessaires afin de déterminer la consommation énergétique de référence. Au cours de l'exercice 2022 nous nous appuierons sur des Energy Manager afin de nous accompagner sur la définition du plan d'actions opérationnel afin de parvenir à l'atteinte de cet objectif.

À l'occasion de la 17<sup>e</sup> édition des IPE Real Estate Global Conference & Awards organisée le 16 septembre 2021 à Copenhague par le magazine IPE, l'UMR s'est vue décerner 2 prix : le prix de meilleur investisseur de l'année, pour la deuxième année consécutive, dans le secteur de l'immobilier dans la catégorie médium ; et le prix de meilleur investisseur de l'année obtenue dans la catégorie des fonds de retraite de France et de Belgique.

Ces prix IPE 2021 distinguent les meilleures pratiques et performances des fonds de retraite internationaux, et mettent à l'honneur les orientations de la stratégie immobilière, financière et extra financière, déployée au cours de ces dernières années par l'UMR.

Ces prix attribués par le jury viennent saluer la stratégie de long terme de construction d'un portefeuille immobilier qualitatif, diversifié géographiquement et diversifié par typologie (bureaux, commerces, résidentiel, logistique...), avec une approche ESG.

Le 30 avril 2021 a été livré à l'UMR un actif à usage de bureau situé à Strasbourg, acquis en VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) en 2019. Cet actif d'une superficie utile de plus de 4 200m<sup>2</sup>, est loué à l'équipementier sportif PUMA. Le siège de PUMA devrait obtenir la certification environnementale BREEAM au niveau « Very Good ».

L'environnement économique de l'immeuble est en plein développement avec le projet urbain « Strasbourg Eco 2020 », qui vise à créer un nouveau quartier mixte tertiaire/commercial/ résidentiel international proche des institutions européennes.

Notre plan stratégique « ESG 2025 » visent à renforcer nos ambitions dans le domaine de l'investissement responsable et du développement durable du patrimoine immobilier.

Notre ambition est de poursuivre l'amélioration ESG de notre portefeuille immobilier, notamment mesurer l'empreinte carbone, afin de concilier performance responsable et durabilité de nos placements.

## ● Partie III - Eléments relatifs au plan ESG 2025

### III A. Stratégie d'engagement

L'UMR est membre du Carbon Disclosure Project (CDP), organisation qui publie les données sur l'impact environnemental des entreprises. L'initiative rassemble différents investisseurs qui sensibilisent conjointement les sociétés sur les enjeux environnementaux. Ensemble, ils interpellent les sociétés ne diffusant pas d'information sur leur impact sur le climat, les forêts et l'eau afin qu'elles deviennent plus transparentes. Lors de la campagne 2021, l'UMR a ainsi co-signé 67 demandes.

En complément, l'UMR s'appuie sur les sociétés de gestion partenaires (qui portent les titres en direct) afin d'engager avec des sociétés lorsque des controverses significatives apparaissent. Ainsi, pour exemple, l'UMR et Egamo ont conjointement contacté la société Orpéa au premier trimestre 2022 lorsqu'une controverse forte est apparue. En effet, la société a été soupçonnée de mauvaises pratiques envers ses clients et de négligences. Devant la gravité des accusations, l'UMR a alerté le management de la société afin qu'elle améliore ses pratiques.

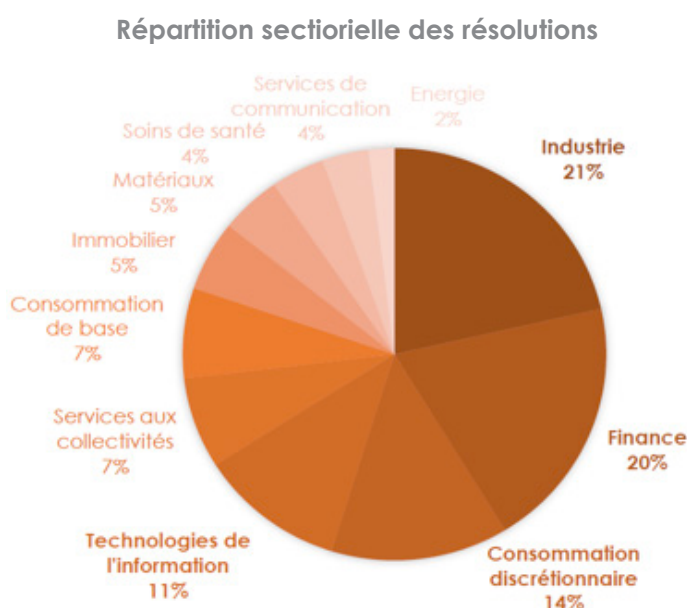
### III B. Analyse de la politique de vote

La poche actions de l'UMR représente 19.8% de ses actifs au 31 décembre 2021 (dont 18.7% en de fonds de fonds et 1.1% en fonds directement investis en titres vifs). Pour la poche fonds de fonds, l'UMR vérifie que la politique de vote de la société gérant le fonds soit compatible avec la sienne. Ainsi, l'UMR a sélectionné les gérants OFI Asset Management et EGAMO SA qui partagent les mêmes valeurs d'investisseurs responsables.

UMR Select Europe R1 (5.6% du portefeuille actions, soit 1.1% des actifs de l'UMR) est le fonds dédié actions en titres vifs géré par Egamo. Sur l'année 2021 pour le compte d'UMR SELECT R1, Egamo a voté pour 1268 résolutions, dans le cadre de 70 assemblées générales distinctes, soit l'ensemble des AG avec votes où nous étions convoqués et 100% des résolutions présentées pour lesquelles Egamo était techniquement en mesure de voter.

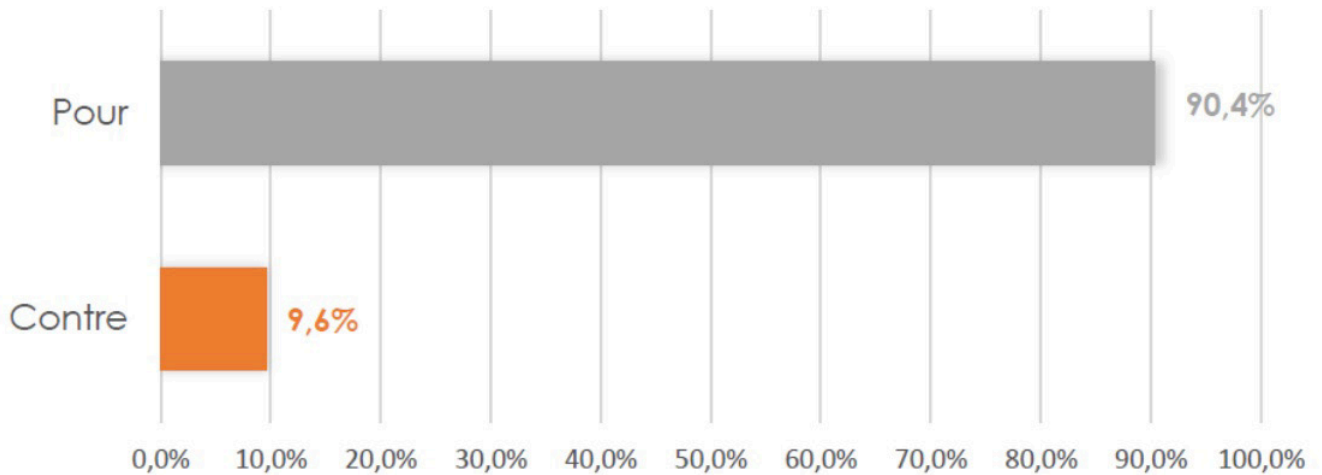
Sachant que les entreprises françaises représentent une part importante de nos investissements et que le nombre de résolutions en Assemblée Générale des sociétés françaises étant supérieur à celui des sociétés Zone Euro hors France et il est logique de constater que plus de 64% de nos votes concernaient des valeurs basées en France.

Par secteur, les sociétés industrielles, les valeurs de la consommation discrétionnaire ou technologiques sont comme l'année précédente les plus représentées en termes de nombre de résolutions. Aussi, environ 20% des résolutions concernaient des sociétés financières, notamment des banques dont l'exposition a été augmentée au sein du portefeuille UMR SELECT R1 au cours de l'année 2021. Au contraire, les secteurs pétroliers restent toujours très peu représentés (graphe ci-dessous), ce qui s'explique notamment par leur plus faible représentation dans le portefeuille UMR SELECT R1.



Sur les 1 268 résolutions proposées, UMR SELECT R1 a voté favorablement à 1 146 résolutions et voté contre 122 résolutions.

## RÉPONSES AUX VOTES DES ASSEMBLÉES



A titre d'exemple, nous pouvons citer notre désaccord vis-à-vis d'une résolution concernant Engie : la société proposait d'élire un administrateur représentant les salariés-actionnaires, qui ne garantissait pas l'indépendance entre celui-ci et la direction de la société.

Nous avons également voté contre une proposition de Veolia sur la modification des critères de performance économique liés à l'acquisition d'actions de performance par le président et DG de la société dans leur plan d'intéressement à long terme. En effet, cette résolution propose de « neutraliser » l'année 2020 dans le calcul de la performance dans un des plans (2018-2020) et de réduire d'un tiers le nombre d'actions attribuées à la direction. Avec cette modification, les effets de la crise de la Covid-19 seraient totalement supprimés du plan de rémunération, qui serait alors en totale déconnexion avec la performance de l'entreprise et l'intérêt des actionnaires. C'est pourquoi nous avons décidé de nous opposer à cette résolution.

Nous nous sommes également opposés à une résolution de Hermès : la société proposait d'autoriser le rachat de 10% de ses actions pour une durée de 18 mois. La résolution mentionne également explicitement que la mise en œuvre des rachats d'actions sera possible en période d'OPA. Ces mécanismes anti-OPA limitent le pouvoir décisionnaire des actionnaires, qui devraient avoir la possibilité de se prononcer sur le bien-fondé d'une OPA. Nous avons ainsi voté contre cette résolution.

UMR SELECT R1 a également fait 111 votes contraire à la recommandation de la direction de la société ; ces votes concernent des résolutions proposées par le management principalement au sujet d'élection de membres de conseil d'administration, de politiques de rémunération ou encore d'augmentation de capital. Ces votes opposés à l'avis de la direction sont principalement ceux précédemment mentionnés pour lesquels nous avons émis un refus.

Par ailleurs, parmi ces votes, se trouvent des résolutions proposées par les actionnaires, pour lesquelles la direction s'est cette fois opposée et à l'inverse pour lesquelles notre avis était favorable. Nous pouvons ici citer les exemples de Siemens et Deutsche Telekom, où leurs actionnaires ont pour toutes deux demandé la possibilité de participer activement dans les réunions digitales auxquelles ils sont conviés.

La majorité des votes réalisés par UMR SELECT R1 ont porté sur un sujet de gouvernance ; plus de 25% sur des sujets relatifs à la rémunération des membres des conseils d'administration, à la politique de rémunération pour les membres des directions. Ce sont aussi les sujets sur lesquels nous nous sommes le plus opposés aux propositions des sociétés. Aussi, environ un quart de résolutions portaient sur les candidatures (élection ou réélection) de membres au conseil d'administration et près de 20% sur des opérations de capital (versement de dividendes, rachat d'actions, etc.).

En dehors de la gouvernance, seules deux résolutions ont porté sur un sujet environnemental. Vinci a été la première société française à soumettre son plan de transition énergétique à ses actionnaires. Ce dernier comprend 2 volets : un premier qui a pour objectif de réduire l'impact direct des activités de la société, le second vise à aider ses clients à réduire leur empreinte carbone. La société compte également intégrer ses émissions de CO2 de Scope 3 dans ses objectifs. Puis, Total Energies a également interrogé ses actionnaires pour obtenir leur approbation sur la stratégie de développement durable et de la transition énergétique de la société.

### III C. Exclusions sectorielles

Conformément à sa politique d'investisseur responsable, l'UMR exclut les investissements obligataire des mandats de gestion dans l'alcool, les jeux d'argent et le tabac. L'UMR a également formalisé l'exclusion des armes non-conventionnelles et de la pornographie jusqu'alors implicitement exclus. En complément, l'UMR a élargi sa politique d'exclusion au charbon. Pour ce dernier point, ont été exclus du portefeuille existant les investissements dans des sociétés ayant un chiffre d'affaires lié au charbon de plus de 20% et n'investira plus dans les sociétés pour lesquelles le charbon représente plus de 10% du chiffre d'affaires. Ainsi, en premier niveau l'UMR n'a pas d'exposition directe à ces secteurs. En revanche, elle pourra disposer d'une allocation involontaire via les fonds de fonds actions. Par soucis de transparence, elle s'efforcera donc de communiquer sur cette exposition non souhaitée.

Au 31 Décembre 2021, l'exposition involontaire à ces secteurs représentait 2.40% de la poche actions et 0.89% de la poche d'investissements alternatifs. On notera que le fonds UMR Select Europe R1 n'a pas d'exposition involontaire à ces secteurs puisqu'il s'agit d'un portefeuille action en titres vifs et que les règles d'exclusion sont pratiquées par les gérants.

	UMR Select Europe R2	UMR Select OCDE	Palmarès Equity	ERMA	UMR Select Europe R1	Portefeuille Actions
<b>Alcool</b>	3,20 %	0,46 %	3,07 %	1,77 %	0,00 %	1,86 %
<b>Armes controversées</b>	0,00 %	0,43 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,18 %
<b>Charbon</b>	0,02 %	0,16 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,08 %
<b>Jeux</b>	0,10 %	0,35 %	0,02 %	1,36 %	0,00 %	0,21 %
<b>Tabac</b>	0,14 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,07 %
<b>Pornographie</b>	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
<b>Total Exposition Involontaire</b>	<b>3,47 %</b>	<b>1,40 %</b>	<b>3,09 %</b>	<b>3,13 %</b>	<b>0,00 %</b>	<b>2,40 %</b>

	Investissements Alternatif
<b>Alcool</b>	0,46 %
<b>Armes controversées</b>	0,10 %
<b>Charbon</b>	0,00 %
<b>Jeux</b>	0,31 %
<b>Tabac</b>	0,02 %
<b>Pornographie</b>	0,00 %
<b>Total Exposition Involontaire</b>	<b>0,89 %</b>

### III D. Données liées à la biodiversité

A ce stade, il n'existe pas un indicateur de biodiversité faisant référence dans l'industrie financière. Chaque société a sa propre vision et méthodologie. A noter également que les taux de couverture par les agences de notations ESG restent faibles et les données partielles.

C'est pourquoi, nous n'avons pu réaliser l'exercice que sur nos mandats dédiés, en titres vifs. Cela comprend nos trois mandats obligataires et le fonds actions UMR Select Europe R1.

Pour Egamo, la méthodologie consiste à reprendre le poids des sociétés en portefeuille qui opèrent ou ont des implantations dans les zones à forte valeur de biodiversité. La poche analysée correspond aux encours détenus dans les mandats obligataires gérés par la société (45.59% des actifs de l'UMR) et le fonds actions dédié géré par cette dernière UMR Select Europe R1 (1.11% des actifs de l'UMR).

Il en ressort que 14.43% des sociétés de la poche obligataire ont des activités affectant négativement des zones à forte valeur de biodiversité et 10.23% des sociétés détenues dans le fonds actions UMR Select Europe R1.

Pour Amundi, (4.22% de la poche obligataire direct, soit 2.11% du portefeuille global) la méthodologie consiste à calculer la part des émetteurs en portefeuille communiquant sur leurs impacts sur la biodiversité. Celle-ci ressort à 51.1% au 31 décembre 2021.

En complément, l'UMR souhaite limiter son impact négatif sur la Biodiversité et flèche par conséquent une partie de ses investissements vers la sauvegarde de la biodiversité terrestre et marine.

En tirant parti du fait que l'UMR peut prendre le temps d'investir dans des actifs de long terme, peu liquides, avec la conviction que les critères ESG s'appréhendent comme tout autre risque associé à un investissement, il est possible de construire une solution d'investissement « best in class », qui va même au-delà des meilleures pratiques actuelles de marché. Dans ce cadre, nous travaillons depuis de nombreux mois sur la structuration d'un véhicule dédié à l'investissement en forêts en Europe, qui sans abandonner la recherche de performance économique, donnera la priorité à une gestion durable, et qui, plus encore, préparera la forêt aux changements auxquels elle doit faire face pour

pouvoir maintenir sa contribution écologique, climatique, sociale et économique sur le long terme. Il est plus que probable que sur cette échelle de temps la démonstration pourra être apportée que la rentabilité économique est non seulement plus durable, mais aussi supérieure. Par ailleurs les impacts de cette stratégie d'investissement et de gestion pourront être mesurés annuellement. Une attention particulière sera portée à la préservation de la biodiversité, ce point étant à la base de notre réflexion.

L'UMR s'est également engagée à hauteur de 10 millions d'euros dans le fonds Blue Ocean géré par Swen Capital Partners, un acteur reconnu de l'investissement responsable. (Voir partie « Favoriser la sauvegarde de la biodiversité marine via les actions non cotées » en page 14).

### III E. Données liées à l'écart salarial Hommes/Femmes

Comme pour les indicateurs de biodiversité, il n'existe pas à date d'indicateur unique de marché faisant référence pour l'écart salarial.

Pour Egamo, il s'agit un pourcentage exprimé en proportion de la rémunération des hommes. L'écart salarial entre les femmes et les hommes est défini comme la différence entre le salaire brut horaire moyen des hommes et des femmes, rapporté au salaire brut horaire moyen des hommes. Celui-ci ressort à 10.52% sur la poche mandats obligataires et fonds actions dédié, gérés par la société de gestion (48.8% des actifs de l'UMR).

Amundi utilise la donnée de Refinitiv pour estimer un score d'égalité hommes/femmes. Celui-ci ressort à 91.65% et signifie que dans 8.35% des sociétés financées, les femmes sont moins bien payées que les hommes. Pour comparaison, le score ressort à 88.13% pour l'univers d'investissement (indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate).

## Partie IV - Analyse des Risques ESG du portefeuille Obligataire

Nous avons cherché à repérer les actifs obligataires détenus en direct dont la valeur est susceptible d'évoluer (sensibilité de la valeur) à une augmentation de sinistres extrêmes (ouragans, inondations) ou de modifications de paramètres économiques importants (évolution du prix de la tonne de CO<sub>2</sub>, des prix des combustibles fossiles, etc.) En effet, notre stratégie d'investissement doit intégrer une évaluation fine des risques climatiques (méthodologie présentée en annexe 2).

Pour chaque obligation détenue en direct sur le mandat EGAMO, l'UMR a réalisé une analyse sur quatre grands risques. Par exemple, pour le risque lié à la réglementation CO<sub>2</sub>, plus l'émetteur a une empreinte carbone élevée, plus le risque est élevé.

### Annexe : Estimation du risque climatique

Risques	Faible	Moyen	Elevé
Risque physique	17,1%	61,4%	21,4%
Volatilité Prix de l'énergie	59,3%	20,9%	19,8%
Règlementation CO <sup>2</sup>	16,7%	51,1%	32,1%
Risques liés à la réputation	55,8%	36,6%	7,6%

### Emetteurs à risque climatique élevé, classement par principaux poids

Risques physiques	
CNP ASSURANCES	3,1%
BRISA CONCESSAO RODOVIARIA S.A.	2,7%
ORPEA	1,9%
LA MONDIALE	1,3%
SCORE SE	1,0%

Volatilité prix de l'énergie	
FRAPORT AG FRANKFURT AIRPORT	3,5%
INFRAESTRUTURAS DE PORTUGAL	3,0%
BRISA CONCESSAO RODOVIARIA S.A.	2,7%
PSA TRESORERIE GIE	1,5%
SOLVAY FINANCE	1,4%





Règlementation CO <sup>2</sup>	
ENEL SPA	3,5%
INFRAESTRUTURAS DE PORTUGAL	3,0%
BRISA CONCESSAO RODOVIARIA S.A.	2,7%
GE CAPITAL EURO FUNDING	2,3%
ENGIE SA	2,1%

Risques liés à la réputation	
PSA TRESORERIE GIE	1,5%
TOTAL ENERGIE	1,4%
MICHELIN (CGDE)	1,1%
WENDEL SA	1,1%
MERCEDES BENZ GROUP AG	0,6%

## Partie V - Estimation de l'Empreinte Carbone du Portefeuille

Investissement	Typologie	Intensité Carbone 2020	Intensité Carbone 2021	Evolution IC	Tx de couverture 2021	Montant au 31/12/2021	Poids dans le portefeuille
UMR Select Europe R1	Fonds Actions	201,0	231,0	30,0	95,52 %	127 723 285,26	1,1 %
ERMA	Fonds de Fonds Actions	162,1	123,5	-38,6	100,00 %	34 679 307,48	0,3 %
Obligataire R1 EGAMO	Mandat Obligataire	237,0	225,0	-12,0	96,55 %	1 094 757 102,15	9,5 %
Obligataire R2 Egamo	Mandat Obligataire	162,0	148,0	-14,0	93,59 %	4 114 610 608,67	35,7 %
Obligataire R345 Egamo	Mandat Obligataire	153,0	144,0	-9,0	94,44 %	48 313 099,50	0,4 %
Obligataire MS OFI AM	Mandat Obligataire	NC	161,7		87,44 %	261 942 113,20	2,3 %
UMR Select OCDE	Fonds de Fonds Actions	151,6	137,7	-13,9	72,58 %	946 174 143,30	8,2 %
UMR Select Europe R2	Fonds de Fonds Actions	185,3	143,1	-42,2	86,67 %	1 120 299 660,66	9,7 %
UMR Select Alternatif	Fonds de Fonds Investissements Alternatifs	279,2	275,6	-3,6	43,84 %	451 036 980,84	3,9 %
<b>Total</b>			<b>165,04</b>		<b>62,39 %</b>	<b>8 199 536 301,05</b>	<b>71,1 %</b>

Cette année, l'UMR a pu consolider les données de ses principaux fonds actions, d'actions alternatifs et mandats obligataires soit 71.10% de ses actifs. Le taux de couverture global de son portefeuille ressort à 62.62% de ses encours. L'intensité carbone ressort ainsi à 165.04tCO<sub>2</sub>/M€/an.

## Partie VI - Les axes d'amélioration

Cette année, la publication du présent rapport ESG se fait dans un nouveau cadre réglementaire. Ainsi, l'article 29 de la Loi Énergie-Climat et le Règlement Européen SFDR viennent compléter l'article 173 de la Loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte. Ce cadre fixe de nouveaux indicateurs extra-financiers qui ne sont pas tous repris par les fournisseurs de données. Dès lors, les taux de couvertures de certains indicateurs nous paraissent insuffisants. De plus, les méthodologies utilisées pour obtenir ces données peuvent varier selon les fournisseurs et créer un biais méthodologique. Nous espérons que les indicateurs et leurs méthodologies seront uniformisées dans les prochaines années afin de réduire ces biais et d'augmenter les taux de couvertures.

En complément, certaines informations ne nous ont pas été remontées par les sociétés de gestion partenaires. Il nous a donc été impossible de rapporter certains points comme l'estimation de la part verte et brune de notre portefeuille selon la taxonomie européenne. Nous ferons tout notre possible afin d'intégrer ces éléments lors de nos prochaines publications.





## ● Annexes

### Annexe 1 - définitions

#### ISR

En juillet 2013, l'AFG (Association Française de la Gestion financière) et le FIR (Forum pour l'Investissement Responsable) publient une définition visant à préciser le rôle de l'ISR : « L'ISR (Investissement Socialement Responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable ».

L'ISR se décompose en quatre grandes approches :

- **ESG** : La sélection ESG : Cette approche consiste à sélectionner les entreprises ayant les meilleures pratiques :
  - ▶ **Environnementales** (consommation énergie, gestion des déchets, ...),
  - ▶ **Sociales ou Sociétales** (respect des droits de l'Homme, qualité prise en compte des salariés, ...),
  - ▶ **Gouvernances** (organisation des entités et indépendance de leurs organes de décisions, qualité prise en compte des actionnaires).

La méthode de gestion la plus répandue en France est l'approche Best in Class qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein d'un secteur d'activité.

- **Exclusion** : elle peut être normative, c'est-à-dire exclure les émetteurs qui ne respectent pas les normes ou conventions internationales. Elle peut être également sectorielle. Cette méthode d'exclusion reste largement pratiquée dans les pays anglo-saxons, et également à l'UMR.
- **Thématique** : investissement uniquement sur des thèmes (exemple : Infrastructures dans les énergies renouvelables). Cette approche n'est pas privilégiée à l'UMR au niveau global.
- **Engagement actionnarial** : investissement dans le but d'exercer un pouvoir sur les sociétés en portefeuille par droit de vote. Cette approche n'est pas privilégiée à l'UMR.

#### PRI

Depuis le 27 avril 2006, les Principes pour l'Investissement Responsable (UNPRI) sont désormais consacrés par les Nations unies dans le prolongement du pacte mondial. Ces principes marquent la reconnaissance de l'ISR à l'échelle mondiale. L'adhésion aux UN-PRI a pour but d'aider les investisseurs à incorporer les considérations environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise dans le processus décisionnel d'investissement.

## Annexe 2

### Analyse du risque climatique

L'analyse du risque climat-énergie a pour objectif d'identifier l'exposition des investissements de l'Union aux différents risques climatiques. Pour chaque obligation détenue en direct, l'UMR a réalisé une analyse sur quatre grands risques.

### Analyse de risque climat-énergie

<b>Risque physique lié au changement climatique</b>	<p>Les risques physiques résultent des effets du changement climatique tels que les variations de températures et de précipitations, l'augmentation du niveau de la mer, etc. Le risque physique est la combinaison de la probabilité que survienne un événement dangereux et la sévérité de ses conséquences. On pourra retenir quatre types de risques : augmentation des températures, diminution des ressources en eaux, événements extrêmes, augmentation du niveau des eaux.</p> <p>Pour <b>les entreprises</b> et <b>les Etats</b>, le niveau de risque dépendra de deux facteurs : l'exposition au risque et la capacité à s'y adapter.</p>	
<b>Risques de transition</b>	<b>Risque lié à l'évolution du prix de l'énergie</b>	<p>La volatilité des prix de l'énergie est exacerbée par le changement climatique et l'extraction des énergies fossiles, qui sont non renouvelables.</p> <p><b>Les entreprises</b> et <b>les Etats</b> peuvent bénéficier ou être pénalisés par des hausses ou des baisses du prix de l'énergie en fonction de leur typologie (consommateur ou producteur d'énergie) et du mix énergétique utilisée.</p>
	<b>Risque lié à l'évolution des réglementations</b>	<p>Les réglementations tiennent de plus en plus compte du changement climatique. Des événements comme la COP21 poussent les gouvernements à s'engager en faveur du climat, ce qui passe par des réglementations plus contraignantes sur les énergies fossiles.</p> <p>Ces évolutions impacteront les coûts de production <b>des entreprises</b>.</p> <p>Selon leur engagement pour le climat, leur volonté et leur capacité à diminuer la part des énergies fossiles dans leur mix énergétique, les Etats seront plus ou moins exposés au risque d'évolution des réglementations mondiales en matière de changement climatique.</p>
	<b>Risque lié à la réputation</b>	<p>Les pratiques environnementales <b>des entreprises</b> peuvent avoir un impact sur leur image de marque, qui pourrait être ternie pas des scandales. De plus, dans certains secteurs ou pays, les consommateurs peuvent favoriser d'eux-mêmes des produits plus « responsables », par exemple consommant moins d'énergie.</p> <p><b>Les Etats</b> les moins engagés pour réduire leur impact carbone courent le risque de voir la notation de leurs obligations souveraines dégradée.</p>

### Exemple de la mesure de l'exposition d'un titre (constructeur automobile européen) aux risques climatiques

- **Risque physiques : moyen.** En effet, les processus de fabrication sont moyennement dépendants des conditions climatiques. Les sites de production sont répartis de manière diffuse à travers le monde mais des constructeurs ont certains sites conséquents ou concentrés dans un même pays.



- **Risque lié à l'évolution du prix de l'énergie : moyen à élever.** En effet la hausse du prix des énergies fossiles pourrait significativement renchérir le coût d'utilisation des véhicules thermiques et ainsi à la fois freiner leur utilisation (diminution du besoin de renouvellement du parc) et diminuer la compétitivité du véhicule thermique par rapport aux alternatives de transport.
- **Risque lié à l'évolution des réglementations : élevé.** En effet, les réglementations européennes de baisse des émissions de gaz à effet de serre pour les véhicules pourraient s'étendre à d'autres géographies, imposant ainsi aux constructeurs des investissements significatifs et rapides pour accélérer la transition vers les motorisations alternatives. Par ailleurs les autres réglementations comme la taxe carbone ou les restrictions de circulation viennent dégrader la compétitivité du véhicule thermique.
- **Risque lié à la réputation : moyen.** En effet, les préoccupations d'impact santé et d'impact environnemental détournent aujourd'hui partiellement les jeunes générations urbaines de l'usage classique de la voiture thermique en même temps que celles-ci ont perdu une certaine confiance dans la volonté et la capacité des constructeurs automobiles à faire face à ces enjeux. Vient à cela se rajouter une tendance plus large de « partage » qui diminue le besoin de véhicules neufs dans les zones urbaines.



2021

## Union Mutualiste Retraite

Union de Mutuelles et unions relevant du livre II du Code de la mutualité n° SIREN 442 294 856  
12 rue de Cornulier - CS 73225 - 44032 Nantes cedex 1

L'UMR est membre de VyV Coopération